

N° 2025-012

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 27 février 2025	Date d'affichage 18 février 2025	Séance du 6 mars 2025	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 19 29
--	-------------------------------------	---------------------------------	---

OBJET : Subventions aux associations municipales - 2025

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 mars à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du vingt-sept février deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents : DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - PASCOAL Mariana - GORBENA Marcy- PERON Thomas - POINGT Alain - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain- VILLOING Fabrice - BAC Christine - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine -BASELTO Emilie - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absents excusés représentés :

LOPES Adélaïde - pouvoir à BAC Christine
MEY Darivath- pouvoir à DAINVILLE Nicolas
DIALLO Maye - pouvoir à BROCHADO Françoise
IBRAHIM Abdou - pouvoir à GORBENA Marcy
SELBONNE Céline - pouvoir à PASCOAL Mariana
LWAMBA MAKANYAKA Natalie- pouvoir à ROUSSEL Annielle
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
DUTU Nelly - pouvoir à BOURGOIN Christian
DAHAMNI Abdelkheder - pouvoir à GERBOUIN Pierre
HOCDE Stéphanie - pouvoir à BASELTO Emilie

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur MONNARD Alain en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

2025-012

Objet : Subventions aux associations municipales - 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'avis de la commission Animation de la Ville (Sports, Culture, Associations, Événementiel et Démocratie Locale) du 17 février 2025 ;

Considérant que le tissu associatif local contribue à l'attractivité du territoire et à l'émergence d'initiatives en faveurs des verriérois ;

Considérant que les Clubs sportifs locaux contribuent à la santé des verriérois et à l'attractivité du territoire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : Décide d'attribuer aux associations les subventions telles que définies ci-dessous :

ASSOCIATIONS	
Secours Populaire Français	1200 €
Resto du cœur	1200 €
Croix rouge	1000 €
UNAAPE	300 €
Club Loisirs Séniors	3000 €
Les enfants d'abord	400 €
FCPE	400 €
Médecins bénévoles	1000 €
Les Mains Vertes	400 €
La Vie'Cyclette Eco	500 €
ACIAC	3500 €
FNACA	1000 €
Scouts et Guides de France	300 €
UPBDA	400€
Total 2025	14 600 €

Article 2 : Décide d'attribuer aux Clubs sportifs les subventions telles que définies ci-dessous :

CLUBS SPORTIFS	
Boxe	7 000 €
Basket LV	500 €
Tennis	2 000 €
SQY PING	1 000 €
Total 2025	10 500 €

Article 3 : Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

Vote

UNANIMITE DE 26 VOIX (Messieurs *MONNARD* et *GERBOUIN* et Madame *CHIAKH* ne prennent pas part au vote) POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 06 mars 2025

Le Maire

Nicolas DAINVILLE

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20250306-2025-012-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025